

BMO NESBITT BURNS

Groupe de fonds BMO Nesbitt Burns

États financiers semestriels

FONDS PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ BMO NESBITT BURNS

30 JUIN 2010

ÉTAT DE L'ACTIF NET (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au	30 juin 2010	31 décembre 2009
ACTIF		
Trésorerie	432 788	629 923
Placements à la juste valeur (note 2)	47 904 119	51 423 601
Sommes à recevoir du courtier	1 237	–
Souscriptions à recevoir	148 455	55 192
Total de l'actif	48 486 599	52 108 716
PASSIF		
Sommes dues au courtier	22 002	–
Charges à payer	103 972	113 107
Rachats à payer	32 570	19 077
Total du passif	158 544	132 184
Actif net représentant les capitaux propres	48 328 055	51 976 532
Actif net représentant les capitaux propres		
Parts de catégorie A	48 215 475	51 854 560
Parts de catégorie F	112 580	121 972
Parts émises et en circulation		
Parts de catégorie A	4 613 249	4 804 566
Parts de catégorie F	10 316	10 880
Actif net par part (note 2)		
Parts de catégorie A	10,45 \$	10,79 \$
Parts de catégorie F	10,91 \$	11,21 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DES RÉSULTATS (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Périodes terminées les	30 juin 2010	30 juin 2009
REVENU		
Dividendes	458 435	349 800
Intérêts créditeurs	–	1 375
	458 435	351 175
CHARGES		
Frais de gestion (note 5(a))	558 321	498 944
Honoraires des vérificateurs	8 598	9 263
Frais du comité d'examen indépendant	1 080	1 304
Droits de garde	755	2 646
Frais juridiques et droits de dépôt	8 533	7 413
Frais de services aux porteurs de parts (note 5(b))	71 120	59 004
Frais d'imprimerie et de papeterie	3 047	3 569
	651 454	582 143
Revenu (perte) de placement net de l'exercice	(193 019)	(230 968)
Perte nette réalisée à la vente de placements	644 767	(5 118 031)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	(2 029 385)	8 233 568
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(1 577 637)	2 884 569
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités		
Parts de catégorie A	(1 574 603)	2 881 185
Parts de catégorie F	(3 034)	3 384
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part (note 2)		
Parts de catégorie A	(0,33) \$	0,59 \$
Parts de catégorie F	(0,29) \$	0,68 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Périodes terminées les	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F	
	30 juin 2010	30 juin 2009	30 juin 2010	30 juin 2009
Actif net au début de la période (note 2)	51 854 560	45 942 937	121 972	48 909
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(1 574 603)	2 881 185	(3 034)	3 384
OPÉRATIONS SUR LES PARTS				
Produit de la vente de parts	4 245 012	3 302 294	-	24 000
Distributions réinvesties	-	718 324	-	1 164
Coût des parts rachetées	(6 309 494)	(3 476 809)	(6 358)	(19 778)
Total des opérations sur les parts	(2 064 482)	543 809	(6 358)	5 386
DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS				
Revenu de placement net	-	(727 089)	-	(1 164)
Total des distributions aux porteurs de parts	-	(727 089)	-	(1 164)
Actif net à la fin de la période (note 2)	48 215 475	48 640 842	112 580	56 515
Variation des parts				
Parts émises et en circulation au début de la période	4 804 566	4 868 557	10 880	5 014
Émises contre trésorerie	393 005	353 511	-	2 342
Émises au réinvestissement de distributions	-	72 631	-	114
	5 197 571	5 294 699	10 880	7 470
Parts rachetées durant la période	(584 322)	(374 113)	(564)	(1 935)
Parts émises et en circulation à la fin de la période	4 613 249	4 920 586	10 316	5 535

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au 30 juin 2010

Description	Nombre de parts	Coût* (\$)	Juste valeur (\$)
Placements dans des fonds sous-jacents (99,1 %)			
Fonds Capital International – actions mondiales, cat. I	98 657	1 363 571	1 222 247
Catégorie de société valeur américaine CI, cat. I	961 009	11 212 112	11 695 481
Fonds Harbour, cat. I	384 504	7 039 191	7 121 017
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé, série O	368 925	2 350 214	2 543 664
Fonds de valeur Mackenzie Cundill, cat. O	200 833	1 303 434	1 133 039
Catégorie de société canadienne Synergy, cat. I	881 120	8 277 890	9 383 931
Fonds valeur de grandes sociétés canadiennes TD, cat. O	1 418 079	14 052 223	14 804 740
		45 598 635	47 904 119
Total des placements (99,1 %)		45 598 635	47 904 119
Autres actifs, moins les passifs (0,9 %)			423 936
Total de l'actif net (100 %)			48 328 055

* Aux fins de l'état du portefeuille de placements, le coût inclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 2).

LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS DU FOND^S ÉTAIT CONCENTRÉ DANS LES SECTEURS SUIVANTS AUX :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Titres à revenu fixe canadiens	30,6 %	29,3 %
Actions axées sur le Canada	36,5 %	47,6 %
Actions mondiales	2,5 %	2,5 %
Actions américaines	24,2 %	14,5 %
Titres à revenu fixe américains	5,3 %	5,0 %
Autres actifs moins les passifs	0,9 %	1,1 %
	100,0 %	100,0 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

30 juin 2010

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille équilibré BMO Nesbitt Burns (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario et régie par une déclaration de fiducie datée du 1^{er} novembre 2004, puis modifiée le 31 octobre 2008. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans un nombre illimité de catégories. Chaque catégorie de parts est destinée à un groupe d'investisseurs en particulier et comporte des frais de gestion et d'administration différents. Veuillez consulter la note 8(a) pour les renseignements sur les catégories de parts en circulation pour ce Fonds et les dates de lancement, et la note 8(d) pour connaître les taux des frais de gestion et d'administration qui s'appliquent à chaque catégorie.

BMO Nesbitt Burns Inc. (la « société de gestion ») est responsable de la gestion du Fonds. Elle est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

L'information fournie dans les présents états financiers vérifiés porte sur les exercices terminés les 30 juin 2010 et 2009, à l'exception de l'information comparative présentée dans l'état des actifs nets et de l'information spécifique au Fonds de la note 8, qui datent du 31 décembre 2009. L'information financière relative au Fonds ou aux catégories créées durant ces périodes est présentée depuis la date de lancement, comme il est indiqué à la note 8(a).

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et sont fondés sur des estimations et des hypothèses qui ont été élaborées par la direction et qui pourraient influencer sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés pour les périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN-173 »)

Le 20 janvier 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a publié l'abrégié 173 du Comité des problèmes nouveaux, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (le « CPN-173 »), qui complète le chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). Le CPN-173 exige que le risque de crédit propre à l'entité (dans le cas des passifs financiers) et le risque de crédit de la contrepartie (dans le cas des actifs financiers) soient pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris des instruments dérivés. Cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, ni sur l'actif net du Portefeuille.

Évaluation des placements

Le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (le « chapitre 3855 ») exige que le cours acheteur pour les placements détenus et le cours vendeur pour les placements vendus à découvert soient utilisés dans l'évaluation de la juste valeur des placements, plutôt que le cours de clôture actuellement utilisé aux fins du calcul de la valeur liquidative. Pour les placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le chapitre 3855 exige l'utilisation de méthodes d'évaluation comprenant tous les facteurs dont tiendraient compte les participants au marché pour établir un cours.

La valeur liquidative correspond à la juste valeur de l'actif total du Portefeuille moins la juste valeur de son passif total à une date d'évaluation donnée, calculée conformément à la partie 14 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») aux fins du traitement des opérations des porteurs de parts. Aux fins des états financiers, les évaluations sont déterminées selon les PCGR du Canada, ce qui peut donner lieu à une différence entre l'actif net par part et la valeur liquidative par part. Se reporter à la note 8(b) pour connaître le rapprochement de la valeur liquidative par part et de l'actif net par part.

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855. Ils sont comptabilisés à la juste valeur et l'écart entre ce montant et le coût moyen est constaté à titre de plusvalue (moins-value) non réalisée des placements à l'état des résultats.

Aux fins de l'information financière, les titres cotés en bourse en Amérique du Nord ou en Amérique latine sont évalués à leur cours acheteur pour les placements détenus et leur cours vendeur pour les placements vendus à découvert. Le gestionnaire utilise l'établissement du cours à la juste valeur lorsque la juste valeur d'un titre en portefeuille ne peut pas être obtenue, n'est pas fiable ou n'est pas considérée refléter la juste valeur courante, et il peut déterminer une autre valeur qu'il considère être juste et raisonnable en ayant recours aux services d'une entreprise indépendante d'évaluation ou au moyen d'une technique d'évaluation qui, dans la mesure du possible, utilise au maximum des informations et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité, les sociétés comparables et d'autres taux ou cours pertinents. Des processus sont en place en vue d'évaluer quotidiennement à la juste valeur des titres négociés dans des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord ou de l'Amérique latine, pour éviter des cours périmés et tenir compte d'événements importants intervenus après la clôture d'un marché étranger.

Dans le cas des obligations, des débentures, des titres adossés à des créances mobilières et autres titres de créance, la juste valeur correspond au cours acheteur fourni par une entreprise indépendante d'établissement des cours des titres. Les placements à court terme sont inclus dans l'état du portefeuille de placements à la juste valeur. Les bons de souscription non cotés sont évalués en fonction d'un modèle d'établissement des cours prenant en compte des facteurs comme la valeur de marché du titre sous-jacent, le prix d'exercice et les conditions du bon de souscription. Les parts d'OPC détenues à titre d'investissement sont évaluées à leur valeur liquidative le jour de l'évaluation, car ces valeurs peuvent être obtenues le plus aisément et le plus régulièrement.

Les instruments financiers du Fonds sont classés en trois niveaux fondés sur la méthode utilisée pour les évaluer. Les valeurs de niveau 1 sont évaluées selon les prix cotés sur des marchés actifs pour des titres identiques. Les valeurs de niveau 2 sont évaluées selon d'importantes données de marché observables, comme les prix cotés pour des titres semblables et les prix cotés sur des marchés inactifs. Les valeurs de niveau 3 sont évaluées selon des données non observables, mais significatives, reflétant les hypothèses que, selon le Portefeuille, les intervenants pourraient vraisemblablement utiliser pour évaluer les titres. Se reporter à la note 8(f) pour connaître l'information pertinente.

30 juin 2010

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les gains et pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value (moins-value) non réalisée des placements sont calculés d'après le coût moyen hors commissions et autres coûts de transactions. La totalité des gains (pertes) nets réalisés, de la plus-value (moins-value) non réalisée et des coûts de transactions sont attribuables aux placements et aux instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction, et sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transactions, comme les commissions, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds sont passés en charges et inscrits au poste « Commissions et autres coûts de transactions » à l'état des résultats.

Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Constataion des revenus

Le revenu d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende.

Les distributions reçues des parts de fiducie sont comptabilisées à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon les informations les plus précises dont dispose la société de gestion. En raison de la nature de ces placements, les montants réellement accordés pourraient différer de ces informations. Les montants comptabilisés à titre de remboursement de capital réduisent le coût du placement dans les parts de fiducie.

Conversion des devises

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle du Fonds aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les achats et ventes de placements ainsi que les revenus et charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains (pertes) de change sur les opérations conclues sont inclus dans les gains (pertes) réalisés à la vente des placements, et les gains (pertes) non réalisés sont inclus dans la plus-value (moins-value) non réalisée des placements figurant dans l'état des résultats. Les gains (pertes) de change réalisés et non réalisés sur des actifs autres que les placements et des passifs sont inclus dans le poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats.

Augmentation ou diminution de l'actif net liée aux activités par part

Le montant de l'« Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part » d'une catégorie, figurant à l'état des résultats, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux opérations de placement attribuables à chaque catégorie, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

Pénalités sur opérations de négociation à court terme

Pour décourager les opérations de négociation excessives, le Fonds peut, à la seule discrétion de la société de gestion, imposer une pénalité sur opérations de négociation à court terme. Cette pénalité est versée directement au Fonds.

Trésorerie

La trésorerie, comptabilisée à la juste valeur, comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et est considérée comme détenue à des fins de transaction.

Autres actifs et passifs

Les intérêts et dividendes, les souscriptions, les montants à recevoir au titre de la marge sur les contrats à terme et les montants à recevoir du courtier sont désignés comme des créances et comptes débiteurs et sont constatés au coût ou au coût après amortissement. Les montants à payer au courtier, les charges à payer et les rachats à payer sont désignés comme des passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Les autres actifs et passifs sont de par nature à court terme et leur coût après amortissement se rapproche de la juste valeur.

3. ÉVALUATION DES PARTS

Les parts du Fonds, offertes en souscription en tout temps, peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative de la catégorie à toute date d'évaluation. La date d'évaluation désigne chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. Aux fins de souscription ou de rachat, la valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la catégorie, soit le total de l'actif attribuable à la catégorie moins le passif attribuable à la catégorie, par le nombre total de parts de la catégorie du Fonds alors en circulation. Ce montant peut différer du calcul de l'actif net par part d'une catégorie, qui figure à l'état de l'actif net. En général, les écarts sont dus au fait que la juste valeur des titres négociés activement est déterminée en fonction du cours acheteur, pour le calcul de l'actif net aux fins des PCGR, et en fonction du cours de clôture pour le calcul de la valeur liquidative aux fins de la souscription et du rachat des parts. Se reporter à la note 8(b) pour connaître la valeur liquidative par part au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2009 pour chaque catégorie du Fonds.

Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées à cette catégorie. Les autres charges, le revenu et les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les opérations de placement sont répartis proportionnellement à chaque catégorie en fonction de sa valeur liquidative relative.

Informations à fournir concernant le capital

Le capital du Fonds comprend des parts rachetables sans valeur nominale. Ces parts donnent droit aux distributions, s'il y a lieu, et au paiement d'une proportion du produit fondée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni aucun besoin particulier en capital au moment de la souscription ou du rachat des parts. Les variations pertinentes figurent à l'état de l'évolution de l'actif net. Conformément à ses objectifs et stratégies de placement et au processus de gestion des

30 juin 2010

risques dont il est question à la note 6, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en maintenant une liquidité suffisante pour honorer les demandes de rachat, et améliorer au besoin cette liquidité en effectuant des emprunts à court terme ou en vendant des placements.

4. IMPÔTS SUR LE REVENU

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur son bénéfice net imposable pour l'année d'imposition se terminant en décembre, y compris le montant net des gains en capital réalisés, payé ou à payer aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Cependant, la partie du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds, si elle n'est ni payée ni à payer, est imposable. L'impôt perçu sur le montant net des gains en capital réalisés, ni payé ni à payer, est généralement recouvrable au moment du rachat en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la loi de l'impôt. Le Fonds entend verser la totalité de son revenu et une partie suffisante du montant net des gains en capital réalisés afin de ne pas être assujéti à l'impôt.

Les pertes autres qu'en capital survenues au cours d'une année d'imposition antérieure à 2004 peuvent être reportées sur sept ans et déduites du bénéfice imposable futur. Les pertes autres qu'en capital survenues au cours de 2004 et 2005 peuvent être reportées pendant dix ans et celles survenues à partir de 2006 peuvent être reportées pendant vingt ans. Les pertes en capital aux fins de l'impôt sur le revenu peuvent être reportées indéfiniment et être déduites des gains en capital réalisés des années ultérieures.

Les pertes en capital et autres qu'en capital dont disposait le Fonds à des fins fiscales pour l'année d'imposition terminée en décembre 2009 sont présentées à la note 8(c).

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(a) Frais de gestion

La société de gestion est responsable de la gestion courante du Fonds et du portefeuille de placements, conformément aux actes constitutifs du Fonds. Elle surveille et évalue le rendement du Fonds, paie les frais de gestion des placements des conseillers en placement et assure tous les services administratifs que requiert le Fonds. En contrepartie de ses services, elle a le droit de recevoir des honoraires qui lui sont payés mensuellement et qui sont calculés aux taux annuels maximums indiqués à la note 8(d).

(b) Frais de service aux porteurs, commissions et autres coûts de transactions du portefeuille

La société de gestion et des sociétés affiliées à cette dernière fournissent au Fonds certains services et installations. Une partie des frais de service aux porteurs correspond à des charges engagées dans le cadre de l'administration du Fonds et payées à la Banque de Montréal.

Se reporter à la note 8(d) pour connaître les frais liés aux apparentés imputés au Fonds pour les périodes terminées les 30 juin 2010 et 2009, le cas échéant.

(c) Placements initiaux

Aux fins d'établissement d'un nouveau fonds, la société de gestion, fait un placement initial dans le Fonds. Selon les politiques des ACVM, un investisseur initial ne peut demander le rachat de ses placements tant qu'un montant additionnel de 500 000 \$ n'a pas été reçu d'autres investisseurs relativement à la même catégorie de parts. Se reporter à la note 8(d) pour connaître les placements en parts du Fonds que la société de gestion détenait au 30 juin 2010, le cas échéant.

(d) Autres opérations entre apparentés

De temps à autre, la société de gestion peut conclure, au nom du Fonds, des opérations ou des accords avec d'autres membres du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées à la société de gestion du Fonds, ou des opérations ou des accords les concernant. Il peut s'agir notamment d'opérations ou d'accords avec la Banque de Montréal, Bank of Montreal Ireland Plc, BMO Harris Gestion de placements Inc., BMO Gestion d'actifs Inc., BMO Ligne d'action Inc., HIM Money Inc., Société de Fiducie BMO, Harris Investment Management Inc., Pyrford International Ltd. ou d'autres fonds communs de placement, ou d'opérations ou d'accords les concernant et qui peuvent comporter l'achat ou la vente de titres de portefeuille par l'entremise ou auprès d'un membre du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par un membre du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal, la conclusion de contrats à terme par un fonds lorsqu'un membre du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal sert de contrepartie, l'achat ou le rachat de parts d'autres Fonds BMO ou la prestation de services à la société de gestion.

6. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Un fonds peut être exposé à plusieurs risques financiers. L'exposition au risque financier d'un fonds est concentrée dans ses placements, y compris les instruments dérivés. Dans l'état du portefeuille de placements, les titres sont classés selon le type d'actif, la zone géographique et le secteur.

Le processus de gestion des risques du Fonds inclut le contrôle de la conformité aux directives en matière de placement. La société de gestion gère les effets potentiels de ces risques financiers sur le rendement du Fonds en employant et en supervisant des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés qui surveillent régulièrement les positions du Fonds et l'évolution du marché, et qui assurent la diversification des portefeuilles de placements dans les limites des directives de placement.

Lorsque le Fonds investit dans d'autres fonds communs de placement, il peut être exposé indirectement au risque lié aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents, en fonction de leurs objectifs de placement et du type de titres qu'ils détiennent. La décision d'acheter ou de vendre un fonds sous-jacent est fondée sur les directives de placement et les positions, plutôt que sur l'exposition du fonds sous-jacent.

(a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en devises autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Tous les placements et les instruments dérivés libellés en devises étrangères figurent à l'état du portefeuille de placements. Les

30 juin 2010

actions des marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds au moment de l'évaluation de la juste valeur. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou pour acquérir une exposition à certaines devises. L'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt du Fonds fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements dans des titres de créance (comme les obligations, les instruments du marché monétaire et les dérivés) ainsi que dans des instruments dérivés liés aux taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et passifs sont, de par leur nature, à court terme ou ne portent pas intérêt. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(c) Autre risque de marché

L'autre risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Les autres actifs et passifs sont des éléments monétaires à court terme par nature et ne sont donc pas soumis à l'autre risque de marché. L'exposition du Fonds à l'autre risque de marché, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir si l'émetteur d'un titre ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations financières. La juste valeur des titres de créance prend en compte la solvabilité de l'émetteur de la créance. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés négociés hors cote se fonde sur les gains non réalisés du Fonds liés aux obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie à la date de présentation. L'exposition au risque de crédit des autres actifs correspond à leur valeur comptable. L'exposition du Fonds au risque de crédit, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(e) Risque de liquidité

Le Fonds est principalement exposé au risque de liquidité en raison des rachats de parts quotidiens en espèces. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement cédés. En outre, le Fonds conserve suffisamment de positions en espèces et quasi-espèces pour maintenir son niveau de liquidité. Le Fonds peut, de temps à autre, conclure des contrats de dérivés négociés hors cote ou investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et peuvent être non liquides. Les titres pour lesquels des cours du marché n'ont pu être obtenus et qui peuvent être non liquides sont indiqués dans l'état du portefeuille de placements. La société de gestion surveille la proportion d'actifs non liquides par rapport à l'actif net total du Fonds afin de s'assurer que celle-ci ne dépasse pas le plafond réglementaire et qu'elle n'a aucune incidence importante sur la liquidité nécessaire pour faire face aux obligations financières du Fonds.

7. PASSAGE AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a confirmé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public, dont font partie les fonds d'investissement, seront tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), pour la préparation de leurs états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En juin 2010, le CNC a toutefois publié un exposé-sondage dans lequel il propose que les sociétés de placement, dont font partie les fonds d'investissement, puissent reporter d'un an l'adoption des IFRS. Compte tenu de cette proposition, le Fonds pourrait reporter son adoption des IFRS du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012. Le CNC devrait finaliser sa proposition en septembre 2010.

Afin de satisfaire aux exigences de la transition aux IFRS, la société de gestion a constitué un comité responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan de transition ainsi que de la supervision du passage aux IFRS. Le plan de transition comprend trois étapes : l'évaluation diagnostique, examen qui vise à repérer les divergences potentielles entre les IFRS et les conventions actuelles; la mise en oeuvre et la formation pour confirmer, entre autres, les divergences réelles entre les IFRS et les conventions actuelles; et l'intégration des nouvelles normes, le cas échéant. Le passage aux IFRS se déroule comme prévu. Le Fonds a terminé l'évaluation diagnostique visant à repérer les divergences potentielles entre les IFRS et les conventions actuelles, et le comité a entamé la deuxième étape du plan de transition.

L'évaluation diagnostique a révélé ce qui suit :

Selon la norme IAS 32 des IFRS, intitulée « Instruments financiers – Présentation », il se peut que les capitaux propres des porteurs de parts doivent être classés en tant que passif dans l'état de l'actif net du Portefeuille, à moins que certaines conditions ne soient réunies. La société de gestion examine actuellement la structure des porteurs de parts du Fonds pour confirmer le classement.

Les exigences de la norme IAS 27 des IFRS, intitulée « États financiers consolidés et individuels » sont susceptibles d'avoir une incidence sur la comptabilité de certains placements détenus par le Portefeuille. Dans la mesure où des placements du Fonds dans d'autres fonds sont considérés comme contrôlés par lui selon l'IAS 27, le Fonds sera tenu de consolider les états financiers de ces placements dans ses états financiers. L'IASB prévoit toutefois remplacer l'IAS 27 par une nouvelle norme. Cette nouvelle norme pourrait entrer en vigueur avant la date de passage aux IFRS du Portefeuille, si bien que ces dernières pourraient différer de leur version actuelle à la date du passage aux IFRS. La société de gestion surveille de près le projet de remplacement de l'IAS 27 et modifiera ses plans de mise en oeuvre en conséquence.

Les changements à la présentation des capitaux propres et à la présentation de certains placements détenus par le Fonds sur une base consolidée n'auront pas d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Portefeuille. L'évaluation diagnostique n'a pas révélé d'autres divergences potentielles importantes entre les conventions comptables actuelles du Fonds et les exigences selon les IFRS. La société de gestion ne prévoit aucun changement ni aucune incidence qui affecteraient les ententes commerciales ou les décisions du Fonds en matière de conventions comptables ou de la mise en oeuvre de celles-ci, par suite du passage aux IFRS.

30 juin 2010

La société de gestion n'a pas identifié de changement susceptible d'avoir une incidence sur la valeur liquidative par part du Fonds par suite du passage aux IFRS. Cette interprétation est toutefois sujette à changement si de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes sont publiées.

8. INFORMATION SPÉCIFIQUE

(a) Renseignements sur le Fonds et les catégories de parts

Le Fonds a été lancé le 1er novembre 2004. Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de catégories A et F.

Catégorie de parts	Date de lancement
Parts de catégorie A	1 ^{er} novembre 2004
Parts de catégorie F	31 octobre 2008

(b) Rapprochement de la valeur liquidative par part et de l'actif net par part

Catégorie de parts	30 juin 2010		
	Valeur liquidative par part	Ajustement au titre du chapitre 3855	Actif net par part
Parts de catégorie A	10,45	-	10,45
Parts de catégorie F	10,91	-	10,91

Catégorie de parts	31 décembre 2009		
	Valeur liquidative par part	Ajustement au titre du chapitre 3855	Actif net par part
Parts de catégorie A	10,79	-	10,79
Parts de catégorie F	11,21	-	11,21

(c) Impôts sur le revenu

À la fin de l'année d'imposition terminée en décembre 2009, le Fonds disposait des pertes en capital et autres qu'en capital suivantes aux fins fiscales :

Total des pertes en capital (\$)	Total des pertes autres qu'en capital (\$)	Pertes autres qu'en capital expirant en		2012 et par la suite (\$)
		2010 (\$)	2011 (\$)	
2 704 437	140 479	-	-	140 479

(d) Opérations entre apparentés

Frais de gestion et d'administration

La société de gestion est autorisée à percevoir des frais payables mensuellement et calculés aux taux annuels maximums suivants :

Catégorie de parts	Frais d'administration (%)
Parts de catégorie A	2,25
Parts de catégorie F	1,25

Placements initiaux

La société de gestion détenait les placements suivants en parts du Fonds :

Catégorie de parts	Au 30 juin 2010		Au 31 décembre 2009	
	Parts détenues par la société de gestion (\$)	Juste valeur des parts détenues (\$)	Parts détenues par la société de gestion (\$)	Juste valeur des parts détenues (\$)
Parts de catégorie A	-	-	-	-
Parts de catégorie F	1 051	11 466	1 051	11 782

Services aux porteurs, et autres frais d'opérations de portefeuille

Les frais suivants ont été facturés par des apparentés relativement aux services aux porteurs de titres, et aux autres coûts de transactions de portefeuille :

	Période terminée au 30 juin 2010 (\$)	Période terminée au 30 juin 2009 (\$)
Service aux porteurs de titres	53 280	45 709

(e) Risque lié aux instruments financiers

L'objectif du Fonds consiste à dégager une plus-value à long terme compatible avec un objectif de préservation du capital en investissant principalement dans d'autres fonds communs de placement qui affichent un potentiel de croissance à long terme ou qui versent ou prévoient verser des dividendes supérieurs à la moyenne. Aucun changement ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Fonds n'est intervenu au cours de la période. Les risques liés à ce Fonds sont les mêmes que ceux décrits dans le plus récent prospectus simplifié.

Risque de change

Le Fonds investit uniquement dans des parts de fonds communs de placement et pourrait être exposé indirectement au risque de change dans la mesure où les fonds sous-jacents ont investi dans des instruments financiers libellés en devises autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, le Fonds a seulement investi dans des parts de fonds communs de placement et pourrait avoir été exposé indirectement au risque de taux d'intérêt dans la mesure où les fonds sous-jacents ont investi dans des instruments financiers portant intérêts.

Autre risque de marché

Aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, le Fonds a seulement investi dans des parts de fonds communs de placement et pourrait avoir été exposé à l'autre risque de marché du fait que les fonds sous-jacents ont investi dans des titres qui se négocient sur des bourses mondiales. Si le cours de ces titres aux bourses mondiales où ils sont négociés avait augmenté ou diminué de 10 % à la fin de la période, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 4 790 412 \$ (5 142 360 \$ au 31 décembre 2009), respectivement. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

30 juin 2010

Risque de crédit

Aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, le Fonds était exposé au risque de crédit en raison de ses placements dans des parts de fonds communs de placement qui ont investi dans des titres de créance et qui pouvaient conclure des contrats de dérivés hors cote.

(f) Hiérarchie de la juste valeur

Au 30 juin 2010, les niveaux de chaque classification hiérarchique ne sont pas significativement différents de ceux constatés au 31 décembre 2009. Les informations relatives à la classification hiérarchique des instruments financiers du Fonds sont incluses dans les états financiers vérifiés au 31 décembre 2009.

FIDUCIAIRES

Patrick W. J. French, Oakville
Richard L. Mills, Toronto
Colin J. Monteith, Toronto
Paul C. Adair, Toronto
Sarah E. A. Widmeyer, Toronto
Mary Lafazanis, Toronto

SOCIÉTÉ DE GESTION, PROMOTEUR ET DISTRIBUTEUR

BMO Nesbitt Burns Inc.
1 First Canadian Place
54^e étage, C.P. 150
Toronto (Ontario)
M5X 1H3

VÉRIFICATEURS

PricewaterhouseCoopers LLP
77, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
M5K 1G8

BMO Nesbitt Burns Inc.
1 First Canadian Place
54^e étage
Toronto (Ontario)
M5X 1H3

CONSEILLER EN PLACEMENTS

BMO Gestion d'Actifs Inc.
77, rue King Ouest
Bureau 4200
M5K1J5

Harris Investment Management Inc.
190, South Lasalle Street, 4^e étage
Chicago (Illinois)
60690-0755

Pyrford International Limited
79 Grosvenor Street
Londres, Royaume-Uni
W1K 3JU

DÉPOSITAIRE

CIBC Mellon Global Securities Services Company
320, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5H 2P6

Services à la clientèle
Sans frais : 1 800 361-1392
Télec. : 1 866 486-2846

Courriel : contact.centre@bmonb.com
Site Web : www.bmonesbittburns.com

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

^{MD} « Nesbitt Burns » est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence. Membre – Fonds canadien de protection des épargnants.